



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 mars 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, David Le Doussal, Gérard Jambou, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Géraldine Guet
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Danièle Kha
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

9. TRAVAUX D'ECONOMIES D'ÉNERGIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL ET DE QUIMPERLE COMMUNAUTE

Exposé :

Par la circulaire du 24 Janvier 2017, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales précise les modalités de mise en œuvre du fond de soutien à l'Investissement local pour l'année 2017.

Les projets éligibles seraient les suivants :

- Ecole Élémentaire Thiers : remplacement des menuiseries
- Ecole Élémentaire du Lézardeau : remplacement des menuiseries
- Ecole Élémentaire Kersquine : réfection de l'étanchéité et isolation

Soit un montant total de 88 491.00€ pour lequel :

- Un fond de concours au taux de 15 % pourrait être apporté par Quimperlé Communauté,
- Un fond de soutien à l'investissement Local au taux de 65 % pourrait être apporté par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales,
- Un reste à charge pour la Ville de Quimperlé de 20 %.
- Les travaux interviennent dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique

PLAN DE FINANCEMENT					
Bâtiment Concernés	Type de travaux	Cout Prévisionnel	Montant Sollicité		
Ecole Élémentaire Kersquine	Isolation et étanchéité	25 200,00 €	QC	3 780,00 €	15%
			FSIL	16 380,00 €	65%
			VILLE	5 040,00 €	20%
Ecole Élémentaire Lézardeau	Remplacement menuiserie	24 045,00 €	QC	3 606,75 €	15%
			FSIL	15 629,25 €	65%
			VILLE	4 809,00 €	20%
Ecole Élémentaire Thiers	Remplacement menuiserie	39 246,00 €	QC	5 886,90 €	15%
			FSIL	25 509,90 €	65%
			VILLE	7 849,20 €	20%
TOTAL		88 491,00 €	QC	13 273,65 €	15%
			FSIL	57 519,15 €	65%
			VILLE	17 698,20 €	20%

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de solliciter le Fonds de Soutien à l'Investissement Public auprès de la Préfecture et le Fond de Concours Économies d'Énergie auprès du Président de Quimperlé Communauté,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'opération à établir ainsi que les annexes financières propres à chaque chantier pour le Fond de Soutien à

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

ID : Q29-212902332-20170329-290317N9-DE

l'investissement Public et auprès du Président de Quimperle Communauté pour le fond de concours.

Avis favorable des commissions politique de la ville et environnement / eau et lutte contre les inondations du 16 mars 2017

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 22 mars 2017

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Pour expédition conforme

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

